

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mai 2024

N° CM16052024-02
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HÉRAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETTON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGÉARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme L. AVOINE
Mme I. BROSSET

Procuration à
"

Mme A. RABILLER
M J. LANDA

Secrétaire : M D. HÉRAUD

OBJET : AVENUE DES SABLES-SECTEUR DE L'ESPERANCE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

VU les articles L 2123-1 et R 2123-1 à 3 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue des Sables-Secteur de L'Espérance (travaux de voirie, d'assainissement Eaux Pluviales et d'espaces verts) une consultation a été engagée du 25 mars au 19 avril 2024 à 12h00, pour l'attribution du marché ;

CONSIDERANT que le marché comporte une prestation de base et une Prestation Spécifique Eventuelle n°1 (PSE) qui consiste à remplacer le revêtement prévu en base (stabilisé renforcé calcaire : mélange de granulats calcaire 0/6, chaux et ciment) par un enrobé beige 0/6 ;

CONSIDERANT l'estimation de 370 000,00 € HT, établie par le maître d'œuvre SAET, pour un délai maximum de travaux de 16 semaines, la PSE 1 ayant été estimée à 29 750,00 € HT ;

CONSIDERANT l'analyse des 3 offres reçues sur la base des critères établis dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Critère n°1 : valeur technique de l'offre (60 %) ;
- Critère n°2 : prix (40 %) ;

Entreprises	Montant HT des offres (AE)	Remarques	Montant HT des offres corrigées	Délais proposés
CHARIER TP Cerizay	Base 387 053,65 € PSE 1 9 152,50 €	RAS	Base 387 053,65 € Base + PSE 1 396 206,15 €	15 semaines
EIFFAGE Sainte-Hermine	Base 419 612,00 € PSE 1 30 625,00 €	RAS	Base 419 612,00 € Base + PSE 1 450 237,00 €	16 semaines
SOFULTRAP Saint-Fulgent	Base 414 581,70 € PSE 1 18 725,00 €	RAS	Base 414 581,70 € Base + PSE 1 433 306,70 €	16 semaines

CONSIDERANT le classement proposé par le maître d'œuvre pour les offres reçues :

Offre de base

Entreprises	1 – Valeur technique de l'offre					2 - Prix		NOTE GLOBALE
	Moyens humains et matériels affectés au projet (/10 pts)	Méthodes d'exécution des tâches et organisation de chantier (/20 pts)	Qualité et provenance des matériaux (/10 pts)	Cohérence du planning des travaux (/10 pts)	Note sur l'hygiène, la sécurité et la gestion des déchets (/10 pts)	Note sur 60	Note sur 40 (selon la formule)	
CHARIER TP	8	20	10	10	8	56,00	40,00	96,00
EIFFAGE	8	12	10	8	8	46,00	36,90	82,90
SOFULTRAP	8	12	10	0	8	38,00	37,34	75,34

Offre de base + PSE 1

Entreprises	1 – Valeur technique de l'offre					2 - Prix		NOTE GLOBALE
	Moyens humains et matériels affectés au projet (/10 pts)	Méthodes d'exécution des tâches et organisation de chantier (/20 pts)	Qualité et provenance des matériaux (/10 pts)	Cohérence du planning des travaux (/10 pts)	Note sur l'hygiène, la sécurité et la gestion des déchets (/10 pts)	Note sur 60	Note sur 40 (selon la formule)	
CHARIER TP	8	20	10	10	8	56,00	40,00	96,00
EIFFAGE	8	12	10	8	8	46,00	35,20	81,20
SOFULTRAP	8	12	10	0	8	38,00	36,58	74,58

CONSIDERANT que la proposition de l'entreprise CHARIER TP constitue l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'adopter le classement proposé ;

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de l'avenue des Sables-Secteur de L'Espérance à l'entreprise CHARIER TP, pour un montant de 396 206,15 € HT (offre de base + PSE 1), soit 475 447,38 € TTC (offre de base + PSE 1) ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Didier HÉRAUD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire